

Règlement jeu concours – Instagram

Article 1 – OBJET

La société BRUVAL, SAS au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS sous le numéro 753 104 090, dont le siège social est situé au 3 Rue Roux de Brignoles à Marseille (13006), représentée par Henri Jatteaux en sa qualité de Président, organise un jeu sans obligation d'achat intitulé «#0-105xSockette», uniquement accessible sur la Page Officielle Instagram de la marque ZeroCentCinq à l'adresse suivante : https://www.instagram.com/0_105_sneakers/.

Le Jeu débutera par la publication d'un post partagé avec Sockette le vendredi 15 novembre 2024 à 10h00, et prendra fin le lundi 18 novembre 2024 à 23h59. L'annonce du gagnant sera faite le mardi 19 novembre 2024 à 10h00.

Ce Jeu n'est ni parrainé ni géré par Instagram. Toute question ou réclamation devra être adressée à la société organisatrice.

Article 2 – PARTICIPATION

2.1. Accès au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en Europe, à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation. La participation est nominative, et chaque participant ne peut participer qu'une seule fois.

2.2. Modalités de participation

Pour participer, il suffit de :

- Suivre le compte Instagram de 0-105 et Sockette.
- Aimer le post du jeu concours.
- Mentionner deux personnes en commentaire sous le post.
- Bonus : Doublez vos chances en partageant le post en story.

Un tirage au sort parmi les commentaires désignera un premier et un deuxième gagnant.

2.3. Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies doivent être exactes. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect des modalités entraînera l'exclusion du participant.

Article 3 – DESIGNATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

3.1. Désignation des gagnants

Deux gagnants seront désignés le mardi 19 novembre 2024 à 10h00. Le premier et le deuxième gagnant seront contactés par message privé sur Instagram pour les informer de leur gain et des modalités de réception de leur lot.

3.2. Attribution des lots

Les lots à gagner sont :

- Premier lot : 1 paire de Spider Khakis + 3 paires de chaussettes Sockette.
- Deuxième lot : 3 paires de chaussettes Sockette + un bon d'achat de 60€ sur le site de 0-105 (non cumulable avec les promotions en cours).

Les gagnants auront 15 jours pour communiquer leur peinture et leurs coordonnées postales. Passé ce délai, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot.

Article 4 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées pour la participation au Jeu sont nécessaires pour la gestion du concours et l'attribution des lots. Ces informations sont destinées uniquement à la société organisatrice et ne seront pas transmises à des tiers. Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de leurs données en contactant la société à l'adresse email contact@0-105.com.

Article 5 – LIMITATION DE LA RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve de ce règlement, ainsi que des risques inhérents à l'utilisation d'Internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès ou la bonne organisation du Jeu.

Article 6 – ACCÈS ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT – MODIFICATIONS

Ce règlement est disponible sur demande par email à contact@0-105.com. Toute réclamation devra être envoyée par écrit à cette adresse avant le 18 novembre 2024. La société se réserve le droit de modifier le règlement ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure.

Article 7 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Ce règlement est soumis au droit français. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de France, en cas d'échec d'une résolution amiable.